

**Maxime LEMOINE**  
**Alexandra JOINT**  
Notaires Associés



**Charles-Henri DE MEERSMAN**  
Notaire salarié

45 bis rue Charles De Gaulle  
02490 VERMAND

TELEPHONE 03 23 66 87 00  
TELECOPIE 03 23 66 87 09

E-mail : lemoine.joint@notaires.fr

Site internet : lemoinejoint-vermand.notaires.fr

**OFFICE DU VERMANDOIS**

Dossier suivi par  
PENET MARION  
marion.penet.02061@notaires.fr

VENTE MANTECON ET CANNY/HOLNON CNE  
1002671 /AJ /MP /

### ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Charles Henri DE MEERSMAN Notaire associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « SELARL LEMOINE JOINT », titulaire d'un office notarial à VERMAND (02490), 45 bis rue Charles de Gaulle, le 20 octobre 2021 il a été constaté la VENTE,

Par :

Madame Yvette Suzanne Marguerite **MENNECHET**, retraitée, épouse de Monsieur Bernard **MANTECON**, demeurant à HON HERGIES (59570) Rue de la Marne, n° 8.  
Née à FRANCILLY SELENCY (02760), le 29 mars 1950.

Madame Claudine Annie Solange **MENNECHET**, sans profession, épouse de Monsieur Pascal Jean Gérard **CANNY**, demeurant à HOUDAIN-LEZ-BAVAY (59570) 8 Résidence de la Fontaine.

Née à SAINT-QUENTIN (02100), le 9 septembre 1963.

**Au profit de :**

La **Commune d'HOLNON**, Commune, personne morale de droit public située dans le département de l'Aisne, dont l'adresse est à HOLNON (02760), place Vouvray, identifiée au SIREN sous le numéro 210 203 626.

**Quotités acquises :**

Commune d'HOLNON acquiert la pleine propriété.

### Identification des biens

#### DESIGNATION

A HOLNON (AISNE) 02760 Le Royart Coutte.

Une parcelle de terre

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
ZK	56	LE ROYART COUTTE	00 ha 97 a 08 ca

SELARL LEMOINE JOINT

ÉTENTEURS DES MINUTES DE Mes Jacques LEMOINE et Jean PIAT NOTAIRES A VERMAND ET DE Me PIERRE BOURLEZ NOTAIRE A CAULAINCOURT

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGRÉÉE. LE RÉGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHÉQUE EST ACCEPTÉ.

ÉTUDE FERMÉE LE SAMEDI

## PROPRIETE JOUISSANCE

L'**ACQUEREUR** est propriétaire du **BIEN** à compter du jour de la signature.  
Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les parties déclarant que le **BIEN** est entièrement libre de location ou occupation et encombrements quelconques.

## PRIX

La cession a été conclue moyennant le prix de **SEPT MILLE SEPT CENT SOIXANTE-SIX EUROS ET QUARANTE CENTIMES (7 766,40 EUR)**.

Prix payé comptant après l'accomplissement des formalités hypothécaires.

**EN FOI DE QUOI** la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

**FAIT A VERMAND (Aisne)  
LE 20 OCTOBRE 2021**

